



Pc portable sous garantie

Par **patrick**, le **28/07/2011 à 16:02**

Bonjour,

J'ai acheté un pc portable chez cdiscount le 8/3/2011 ce produit est donc sous garantie.

Hors il y a deux jours ,je l'ouvre normalement et le met en marche,et je retrouve l'écran avec des taches noires,et plein de parasites.

donc j'appelle cdiscount,qui m'envoie chez Asus le fournisseur et marque de ce pc portable,ils me demandent de faire une photo et de leur envoyé ce que j'ai fais.

leurs réponses: Bonjour,désolé mais pour nous cet appareil a subit un choc et nous ne prenons pas en charge ce genres de réparations.

Donc il fait quoi le consommateur dans ces cas là ??? sachant que je suis sur et certain que l'appareil n'a subit aucun choc que je le certifie sur mon honneur,et suis prêt a faire ce qu'on me demande avec ce pc portable.

Le faire expertisé si nécessaire.

Merci d'avance pour tous les renseignements qui peuvent m'être utiles

Par **mimi493**, le **28/07/2011 à 16:58**

Est-ce qu'il y a une garantie contractuelle chez ce vendeur ?

Par **patrick**, le **28/07/2011 à 17:11**

le vendeur est cdscount.com il est noté sur le site garantie constructeur un an et- ou

extension de garantie .

Et je viens d'avoir des service de la consommation 3939 (services publics)
qui m'ont passés un conseillé juridique,visiblement c'est une pratique illégale.

article l211 jusqu'a l214 du code de la consommation: tout produit dont l'achat est de moins
de 6 mois doit être remplacé ou remboursé par le vendeur sans justificatif. etc....

Voir code de la consommation.Merci pour votre réponse si vous avez un ou des autres
renseignements à me donner ils seront les bienvenus .dès demain j'envoie un courrier
recommandé à CE vendeur.....et suis bien décidé à aller plus loin et a prouvé mon honnêteté.
j'ai travaillé dur et je travail encore dur pour m'acheter ce dont j'ai besoin ou par plaisir ,je le
répète je suis honnête,je travaille, cet appareil n'a subit aucun chocs ou autre je suis sur de
moi.

Patrick